

SUR UN CONFLIT...

Les travailleurs d'AIR FRANCE, à une très large majorité, ont accepté les mesures proposées par la direction de l'entreprise. Seuls quelques théoriciens en chambre qui ignorent tout des réalités de la lutte des classes pourront s'en offusquer.

Rappelons que les premières mesures prévoyaient des licenciements secs et une diminution de salaire de l'ordre de 30%. C'est contre ces mesures qu'il y a eu la grève exemplaire des travailleurs d'Air France.

Direction et Gouvernement ont reculé. Sous le gouvernement de feu Bérégovoy, on aurait fait preuve de *«plus de fermeté»*. Autrement dit, comme pour le conflit des routiers, on aurait envoyé l'armée et les chars pour dégager les pistes et les C.R.S. revolver au poing pour déloger les grévistes.

On ne peut nier que l'action des grévistes ait été payante même si, finalement la facture demeure élevée. Mais on ne redressera pas en huit jours une situation née de dix années de compromission avec un *«pouvoir socialiste»*.

Bornons-nous à constater que la lutte des classes reprend ses droits, que seul le rapport des forces est déterminant. Il n'en demeure pas moins que les syndicats majoritaires et les travailleurs d'Air France ont été obligés d'accepter la suppression d'un nombre considérable d'emplois, même s'il ne s'agit pas de licenciements secs et un gel des salaires pour trois ans. Encore que sur ce dernier point la situation soit susceptible d'évoluer en fonction du développement de la lutte des classes en France et dans le Monde.

Cela étant, la pratique du référendum mise en œuvre par le très rocardien directeur d'Air France est loin d'être innocente. Rappelons que les syndicats majoritaires avaient, conformément au mandat reçu de leurs adhérents, accepté le plan proposé par la direction et l'accord intervenu était juridiquement inattaquable. Dans ces conditions, le référendum obéissait à une toute autre logique: essayer de faire la preuve que les syndicats étaient inutiles et, à plus long terme, justifier une remise en cause fondamentale de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives.

C'est ce que les journalistes aux ordres n'ont d'ailleurs pas manqué de faire en prétendant, contre toute évidence, que les *«syndicats avaient été désavoués»*. Quand les grandes organisations syndicales auront-elles le courage de caractériser comme il convient, le rôle de la presse aux ordres au lieu de courir après les médias qui neuf fois sur dix s'empressent de déformer vos propos.

Mais nos camarades d'Air France, auraient tort de considérer qu'ils ont échappé aux menaces qui pesaient sur eux avant le conflit qui obligea Balladur et la Direction d'Air France à renoncer à la politique du sieur Attali.

En effet, une question se pose: le compromis intervenu engage certes les syndicats qui l'ont accepté mais engage-t-il vraiment la Direction d'Air France et le gouvernement? En d'autres termes, Balladur et Blanc dans le cadre des institutions de *«l'Union Européenne»* avaient-ils le pouvoir de conclure? La réponse appartient à Jacques Delors dont chacun sait, qu'en politique, il est un compère du Directeur d'Air France, nommé par Balladur lui-même nommé par François Mitterrand en raison de ses convictions européennes et de son attachement au principe de subsidiarité.

Qui vivra verra!

Alexandre HÉBERT.

VICTOIRE... DE QUI ET DE QUOI?

L'offensive contre les acquis de la «*République une et indivisible*» et en faveur de l'*Europe communautaire et subsidiaire* est multiforme.

Nous avons relevé dans un hebdomadaire l'articulet suivant:

GORA!

Il est bien connu que la politique et les mathématiques sont quelquefois en bisbille. Autrement dit, un chiffre, pris tel quel, ne traduit pas forcément une réalité politique.

Nous lisons, par exemple, dans le tableau des résultats nationaux officiels des cantonales que les «régionaux» (on se croirait au Tour de France) ont obtenu des résultats plus que médiocres.

A y regarder de plus près, la réalité est autre. De prime abord, les problèmes dits «régionaux» ne se posent pas partout (à la plus grande satisfaction des jacobins de tout poil). Mais, mais...

Dans les Pyrénées Atlantiques, il y avait 27 cantons à pourvoir et, parmi eux, onze étaient des cantons basques. Dans ceux-ci, les abertzales (nationalistes) ont progressé, passant de 7,49% en 1988 à 11,3% cette fois-ci, dépassant dans tous les cas les fatidiques 5%.

Au deuxième tour dans le canton de Saint-Palais, le candidat abertzale a obtenu 25% des voix dans une triangulaire.

Il semblerait qu'en basque, GORA signifie victoire.

Alors, victoire ... peut-être... mais sûrement de la réaction même lorsqu'elle tente de se dissimuler sous le masque du «socialisme féodal».

A.H.

QUELLE LAÏCITÉ?

Nous vivons une bien curieuse époque où les mots eux-mêmes perdent de leur signification...

Ainsi, en est-il du mot *laïcité* que MM. Mitterrand, Rocard, Lang, Cloupet et quelques autres purs produits des «*jésuitières*», prétendent incarner.

Alors, quelle laïcité?

Une première considération s'impose, la laïcité ne saurait être considérée comme la chose en soi indépendamment de la forme de la société et de l'État. De ce point de vue, la laïcité, notamment de l'école, ne saurait être séparée de la loi de séparation des Églises et de l'État et de la façon dont on aborde le problème de la citoyenneté.

Citoyen d'une république une et indivisible ou, au nom du «*droit à la différence*» membre d'une communauté, ou, comble de la confusion, «*citoyen dans l'entreprise*»?

Comme on le voit le débat sur la laïcité débouche nécessairement sur les problèmes politiques les plus fondamentaux:

DÉMOCRATIE ou TOTALITARISME?

Refuser d'en discuter sous le fallacieux prétexte de la recherche de l'unité à tout prix, revient à pratiquer la politique de l'autruche. Or, la situation s'aggrave un peu plus chaque jour et il devient urgent de clarifier nos positions à l'égard d'un certain nombre de problèmes sur lesquels, à «*droite*» comme à «*gauche*» on entretient un flou artistique.

Par exemple, la laïcité, c'est-à-dire la séparation des Églises et de l'État est-elle compatible avec les

«institutions communautaires européennes»? Est-elle compatible avec les institutions bonapartistes de la V^{ème} République?

Faute de réponses claires à ces questions on est tout naturellement conduits au 16 janvier 1994 c'est-à-dire à manifester pour la «laïcité» en compagnie de MM. Mitterrand, Rocard, Lang, Cloupet.

Au moment où on assiste à un retour offensif de l'obscurantisme religieux et pas seulement avec les «intégristes» que de bonnes âmes s'évertuent à dénoncer, mais bel et bien avec les représentants les plus qualifiés des grandes religions monothéistes qui nous font l'honneur de se préoccuper de notre sort... sur la terre et dans le ciel, il devient urgent de débattre, notamment pour savoir qui est quoi?

Le combat politique exige un minimum de clarté. Il ne saurait s'accommoder de faux-fuyants et, en tout état de cause, les anarchistes, à l'instar de Fernand Pelloutier, à «l'unité de nombre» préféreront toujours «l'unité d'aspiration mille fois plus puissante!».

A.H.

UN LAÏQUE DE BON ALOI ...

Plusieurs textes de Jacques MUGLIONI, doyen honoraire de l'*Inspection Générale de Philosophie* de 1971 à 1983, ont été publiés par le *Centre National de documentation pédagogique*, sous le titre «L'école ou le loisir de penser».

Nous recommandons vivement la lecture de cet ouvrage.

Certes, Jacques MUGLIONI s'interroge sur la signification et la portée du geste de libres penseurs baquetant le vendredi dit saint.

Il est vrai que les formes que prend quelquefois l'anticléricalisme ont toujours prêtées à discussion, de la même façon que nous pourrions discuter d'autres arguments développés par l'auteur.

Ceci dit, il n'en reste pas moins que nous avons particulièrement apprécié quelques unes des démonstrations de Mr MUGLIONI.

Jugez-en...

J'ai bien envie de dire «*Merci Monsieur l'Inspecteur*».

Jo. SALAMERO

On peut méconnaître la nécessité d'articuler en quelques points précis l'école et la société? Mais enfin oublierait-on que ce n'est pas pour répondre à des besoins professionnels. C'est pour des raisons politiques et normales que les fondateurs de l'école publique ont rendu obligatoire l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. C'est bien ce qui fit de l'école et la force et la gloire. Ces hommes savaient, en effet, qu'en faisant un travailleur parfaitement adapté à ses tâches, on ne fait pas nécessairement un citoyen encore moins un homme...

La liberté... (1)

... La liberté ne peut se concevoir sans un minimum d'instruction et de lumières, fondement de tout apprentissage et dont celui-ci ne saurait dispenser. La fonction de l'école est donc spécifique et irréductible. Toute subordination qui la rendrait exclusivement servante de l'économie et tendrait à l'adapter étroitement au système de production et d'échange, quel que fût ce système, compromettrait les droits de l'individu et ruinerait toute liberté.

Les Parents ...

C'est pourquoi l'école doit être soigneusement préservée des menées qui pourraient la distraire de sa fonction républicaine. Ainsi, les parents n'ont d'autre devoir que de respecter l'école ni d'autre droit que d'y inscrire leurs enfants. Mais en tant que tels ils n'ont rien à dire sur une institution concernant seulement les

(1) Les sous-titres sont de la rédaction.

citoyens qu'en même temps ils se doivent d'être. Quant à l'enseignement lui-même, ses programmes et ses méthodes, ils relèvent exclusivement de ceux qui, en raison de leur compétence, ont été à ces fins délégués par la république. Les parents sont certes libres de dispenser à leur progéniture l'éducation de leur choix, car il s'agit là d'une affaire privée.

Mais l'école publique se détruit elle-même si elle investit en tant que tels ce qu'on appelle étrangement de nos jours les «parents d'élèves». L'instruction ne relève pas des préférences domestiques; les petits écoliers ont une dignité qui leur est propre et sur laquelle les parents n'ont aucun droit. Les enfants ont généralement des parents, ce qui est parfois un bien, parfois un mal, Les écoliers ont à la fois beaucoup moins et beaucoup plus des maîtres...

La «gauche» en question ...

... Est-ce par hasard, par simple inadvertance, que la gauche s'emploie aujourd'hui à défaire l'école qu'elle a jadis instituée ou, si l'on préfère, à la transformer en un simple rouage, aussi performant que possible, de la société existante? Comment la réforme sociale a-t-elle bien pu se muer en révolution culturelle? Ne serait-ce pas que, sans même s'en apercevoir, la gauche s'est mise à aimer cette société qu'elle essayait, naguère encore, de changer ou, tout au moins, de rendre meilleure? D'abord sous l'influence d'une certaine interprétation du marxisme, le politique comme tel a été découronné ou refoulé, tout pouvoir étant censé de réduire à l'expression de forces économiques et le travail productif seul définissant l'homme. Ensuite l'influence d'un certain courant, dont on ne peut oublier l'origine confessionnelle et qui a emprunté notamment la voie syndicale, a converti la gauche au spontanéisme, à l'autogestion et, par un glissement naturel, à la libre entreprise et à la concurrence, bref au capitalisme. L'école n'aura guère d'autre fonction désormais que de pourvoir aux emplois.

Barrès et Maurras ...

C'est sans doute par ce biais inaperçu que les doctrines de la droite extrême, celles de Barrès et de Maurras, ont pu reprendre vigueur sous les couleurs de la gauche: l'enracinement, le terroir et le folklore, la décentralisation et le provincialisme qui, sous couvert d'un discours démocratique, cachent mal des résurgences féodales, avec l'injonction la plus antirépublicaine de la dernière décennie, «vivre au pays». C'est au point que l'on peut s'interroger sur les métamorphoses du cléricisme et la migration des idées rétrogrades. Le désaveu de l'école républicaine n'est donc qu'une manifestation parmi d'autres de ce qui passe pour être la rénovation de la gauche en France. Il faudrait plus d'une étude historique et aussi philosophique, pour venir à bout de cette étrange mystification.

FONDERIE BOUHYER ANCENIS: A LA LOI DU 11 FÉVRIER 1950 C.G.T. ET C.F.D.T. OPPOSENT LA PRATIQUE RÉFÉRENDAIRE...

Aux dispositions de la loi du 11 février 1950 qui reconnaît aux organisations syndicales la possibilité de négocier et de conclure des contrats collectifs, C.G.T. et C.F.D.T., chacune à leur manière, opposent la pratique référendaire qui conteste toute représentativité aux syndicats.

On a vu comment cette méthode a été utilisée par la Direction d'Air France et la presse aux ordres.

A la FONDERIE BOUHYER à ANCENIS (Loire-Atlantique), il serait malhonnête de prétendre que la Direction s'est prêtée aux manœuvres des sociaux-chrétiens de la C.F.D.T. et des néo-staliniens de la C.G.T., les uns et les autres apparemment acquis au «compromis historique» qui donne les résultats que l'on sait en Italie.

L'accord conclu chez BOUHYER est, comme tout accord, à la fois le fruit de longues et parfois laborieuses négociations et constitue un compromis entre les exigences de l'entreprise et les besoins des travailleurs.

Comme on pourra le constater, cet accord peut être comparé à ceux qui, çà et là, ont été conclus et qui sont loin d'apporter les mêmes garanties aux salariés.

Afin qu'on puisse en juger en toute objectivité, l'ANARCHO-SYNDICALISTE publie les principales pièces du dossier.

1- RÉSUMÉ DU CONTENU DE L'ACCORD:

- Arrêt des heures supplémentaires et mise en place du travail sur 4 jours de 9 heures soit 36 h. par semaine, sans perte de salaire.
- Embauche de 20 salariés puis 50 à 75 en priorité les licenciés économiques avec leur ancienneté.
- Organisation en normale: 2 équipes tournantes: 6h le matin - 3h l'après midi; 1 équipe fixe.
- Organisation en 2x8: 2 équipes tournantes 4h/13h -13h/22h pas de travail le samedi après-midi; 1 équipe fixe.
- Travail du samedi: samedi après-midi: majoration de 40%.
- Travail de nuit: avant 5h et après 21h majoration de 25%.
- Paniers: une prime panier pour le travail du samedi, négociation des paniers par semaine.
- Congés: il est institué une période estivale de 7 semaines où le travail et l'organisation revient sur 5 jours et 38h50. Chaque salarié aura, dans ce cadre, le libre choix des congés payés.
- Pont: une journée de congé payé sera à la disposition des salariés.
- Dispositions particulières, pour les cadres et les administratifs.
- Dans 5 mois, le point sera fait, équipe par équipe.

2 - POSITION DE LA DIRECTION:

a - Déclaration de la Direction aux salariés de la Fonderie BOUHYER le 18 avril 1994 sur l'accord du 14 avril 1994:

Au terme d'un processus démocratique exemplaire, conformément aux dispositions du *Code du travail*, un accord d'aménagement du temps de travail a été signé le 14 avril 1994 entre la Fonderie BOUHYER et les syndicats FORCE-OUVRIÈRE et C.F.D.T., après pratiquement un mois de processus de négociation en commissions paritaires (22 mars 1994, 29 mars 1994, 13 avril 1994).

Le syndicat G.G.T. avait annoncé, quant à lui, dès le 13 avril 1994 qu'il ne signerait pas cet accord tant qu'il y serait question de travail le samedi.

Cet accord prévoit l'organisation du travail sur 6 jours à l'aide de deux équipes travaillant alternativement 1 samedi sur 2, et d'une troisième équipe, constituée EXCLUSIVEMENT de volontaires et de nouveaux embauchés qui travaillera tous les samedis.

En contrepartie, cet accord organise, pour l'ensemble du personnel concerné, la semaine de 4 jours, une durée hebdomadaire du travail de 36 heures, des hausses de salaire en fonction des inconvénients.

En outre, il inclut l'engagement de la direction d'une embauche immédiate de 20 personnes, pour des créations d'emploi totales à terme de 50 à 75 personnes lorsque le niveau d'activité de la fonderie le permettra.

Enfin, il prévoit que certaines personnes pourront néanmoins rester en organisation sur 5 jours afin de régler des problèmes personnels réels et sérieux, la part du personnel restant dans une organisation sur cinq jours bénéficiant progressivement d'une réduction d'horaire hebdomadaire à 37 heures par semaine avec compensation salariale intégrale.

De façon objective, c'est l'accord le plus favorable aux salariés connu à ce jour dans notre pays alliant réduction du temps de travail sans remise en cause du pouvoir d'achat et plans d'embauches durables significatifs.

b- La situation à la fonderie BOUHYER depuis le 14 avril:

Réunis le 14 avril en Assemblée générale pour débattre des conclusions de la réunion finale de négociation, les salariés de la fonderie BOUHYER n'ont toujours pas repris le travail.

Le 15 avril 1994, en début d'après-midi, une délégation de personnel, délégation se refusant à se voir attribuée une quelconque «*étiquette*» syndicale est venue me faire part d'un vote qu'ils avaient organisé, avec le soutien de la C.G.T., pour demander aux organisations syndicales FORCE-OUVRIÈRE et C.F.D.T. de retirer leur signature sur l'accord. Il m'était alors affirmé que ce vote n'était en aucune manière une position relative au contenu de l'accord mais une réaction à son mode de ratification, le personnel ayant traduit ainsi son souhait d'une consultation directe sur un sujet d'une telle importance pour l'avenir de la fonderie. J'ai répondu à cette délégation que la décision de signature ou de non signature par ces organisations syndicales leur appartenait et que si les deux organisations syndicales me faisaient part de leur intention de revenir sur leur signature de cet accord, j'organiserais alors une consultation ainsi que je l'avais annoncé lors de la Commission paritaire du 29 mars 1994.

Le 15 avril 1994, une délégation de la C.F.D.T. conduite par son secrétaire départemental, le secrétaire

de l'Union Locale et le délégué syndical de l'entreprise, est venue me faire part que, conformément à la position qu'ils avaient tenu dès le départ, ils souhaitaient l'organisation d'une consultation et qu'ils retireraient leur signature de l'accord en conséquence, tout en affirmant la permanence de leur soutien au contenu de l'accord.

Le 15 avril 1994, en fin d'après-midi, une délégation de la C.G.T., conduite par son secrétaire départemental et le délégué syndical de l'entreprise, faisait état de sa demande de rouvrir des négociations sur le contenu de l'accord. La C.G.T. avait d'autre part préalablement demandé que de nouvelles élections de délégués du personnel soient organisées le plus vite possible.

Le 15 avril 1994 dans la soirée, le syndicat FORCE-OUVRIÈRE faisait savoir par un communiqué de son Union Locale qu'en aucun cas il ne reviendrait sur la signature qu'il avait donnée. Cette position était confirmée le 18 avril 1994 par une délégation de FORCE-OUVRIÈRE conduite par le secrétaire départemental et le délégué syndical de l'entreprise.

Nous avons un accord signé à ce jour par la Direction de la Fonderie BOUHYER et le syndicat FORCE-OUVRIÈRE. Cet accord est le résultat d'un processus démocratique au cours duquel chacune des parties qui avait envie de négocier a eu l'occasion de le faire. Cet accord est signé, il engage les parties signataires et est applicable de droit. La Direction de la Fonderie BOUHYER ne reviendra en aucun cas sur sa signature. Un retrait de signature de la part de la Direction de la Fonderie créerait d'ailleurs un précédent qui pourra devenir dangereux pour les salariés eux-mêmes à l'avenir.

La Fonderie BOUHYER défendra donc l'accord signé, tout l'accord et rien que l'accord: c'est la seule position réellement démocratique! La Direction affirme solennellement son attachement au respect des dispositions du *Code du Travail*, dispositions qui visent à la fois à la protection des salariés et à l'organisation de la vie démocratique dans l'entreprise. Elle attire l'attention de tous ceux qui, de bonne foi, seraient tentés de remettre en cause telle ou telle partie de ces règles de fonctionnement: on sait où ça commence, bien malin celui qui peut prédire où cela finira...

La Direction entend donc défendre le droit du travail et les règles du débat démocratique au sein de la fonderie.

En particulier:

Il est absolument hors de question de rouvrir des négociations concernant cet accord. Ceux qui avaient des propositions à faire ont eu toutes les occasions de pouvoir en faire durant ces trois commissions paritaires: elles auraient été débattues. Il est absolument hors de question de modifier, au nom de raisons obscures, les dates prévues pour les élections des représentants du personnel. Ces élections seront organisées en même temps que celles pour renouveler les élus du comité d'entreprise, conformément aux nouvelles dispositions prises par le gouvernement actuel.

Chacun aura compris que nous avons un accord négocié démocratiquement signé par la direction et une organisation syndicale, soutenu par une seconde organisation syndicale qui a néanmoins retiré sa signature, combattu par une troisième organisation syndicale parce qu'il fait référence le samedi.

Chacun doit comprendre que cet accord ne doit pas être retiré sous faute de risquer de remettre en cause les règles du *Code du travail* qui garantissent un minimum de démocratie dans l'entreprise dans les rapports entre la direction et le personnel, rapports pour lesquels des structures de représentation, en particulier syndicales, sont essentielles.

CHACUN DOIT DONC COMPRENDRE QU'IL NE PEUT ÊTRE QUESTION DE RENÉGOCIER CET ACCORD, PAS PLUS QUE DE MODIFIER LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES NORMALES DE LA FONDERIE.

Par contre:

JE COMPRENDS PARFAITEMENT LA FRUSTRATION QUE DES SALARIÉS PEUVENT RESSENTIR DE NE S'ÊTRE PAS PERSONNELLEMENT, DÉMOCRATIQUEMENT, ET HORS DE TOUTE PRESSION, PRONONCÉS SUR UN SUJET D'UNE TELLE IMPORTANCE, POUR LEUR VIE PROPRE, POUR CELLE DE LA FONDERIE, POUR NOTRE RÉGION D'ANCENIS, ET POUR LA VALEUR D'EXEMPLE QU'UN TEL ACCORD POURRA REPRÉSENTER DANS LES DÉBATS ACTUELS SUR L'EMPLOI, JE LE COMPRENDS D'AUTANT QUE, DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES, UNE CONSULTATION AVAIT ÉTÉ ANNONCÉE POUR LE 15 AVRIL, CONSULTATION QUI N'AVAIT PLUS RAISON D'ÊTRE COMPTE-TENU DE L'ISSUE POSITIVE TROUVÉE AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL.

EN CONSÉQUENCE, AFIN DE DÉBLOQUER CETTE SITUATION TOUT EN RESPECTANT AU MIEUX LA SAUVEGARDE DE LA DÉMOCRATIE,

j'ai décidé d'organiser une consultation de l'ensemble des catégories du personnel sur le contenu de l'accord atteint en Commission paritaire. Dans l'éventualité où une majorité du personnel se prononcerait contre l'accord, la direction prendra ses responsabilités et, après une concertation avec le syndicat signataire, annoncera, en même temps que le résultat du vote, sa décision, cette décision ne pouvant être que soit l'application intégrale de l'accord, soit le renoncement pur et simple à son application et la recherche

donc par la direction d'un site de dé-saturation.

CETTE CONSULTATION AURA LIEU DEMAIN MARDI 19 AVRIL 1994 DE ... à 14 h

3- POSITION DE LA C.G.T.F.O.

La Direction de la Fonderie BOUHYER vient d'annoncer qu'elle organise une consultation du Personnel sur l'accord signé le Délégué syndical de notre organisation.

L'Union départementale C.G.T.F.O. en accord avec l'Union locale d'Ancenis, le syndicat des Métaux et la section de la Fonderie Bouhyer prend acte de cette décision de la Direction.

Compte tenu des circonstances, l'U.D.C.G.T.F.O. rappelle son attachement à la loi du 11 février 50 qui permet la libre négociation des salaires et des conditions de travail par les organisations syndicales.

Au moment où certains utilisent le référendum pour contourner les organisations syndicales, et par ce biais, imposer la remise en cause des conventions collectives, des diminutions de salaire et des licenciements, l'U.D.C.G.T.F.O. regrette qu'une organisation syndicale (la C.G.T.) oppose le référendum à la libre négociation par les organisations syndicales.

L'accord signé est un bon accord.

Il permet la diminution du temps de travail à 36 h sur 4 jours, payées 38h50. Il permet l'arrêt des heures supplémentaires et le paiement majoré des heures du samedi (20% le matin et 40% l'après midi). Il permet aussi l'embauche de 20 personnes immédiatement et au total à terme, 50 à 75 personnes en contrat à durée indéterminée.

Pour toutes ces raisons FORCE OUVRIÈRE maintient sa signature et déclare qu'elle souhaite pouvoir signer des accords aussi favorables dans de nombreuses entreprises.

Prenant acte de la décision prise par la Direction de consulter le Personnel FORCE OUVRIÈRE appelle tous les salariés à voter pour l'accord.

BREF COMMENTAIRE

On remarquera dans le texte de la direction relatif à la situation dans l'entreprise depuis le 14 avril la relation d'une entrevue, le 15 avril, avec une délégation du personnel se refusant à se voir attribuer une quelconque «étiquette syndicale» et faisant part d'un vote qu'ils avaient organisé avec le soutien de la C.G.T. Autrement dit l'U.D.GG.T. 44 a dressé les inorganisés contre la signature d'un accord négocié et conclu par des organisations syndicales et le 18 avril la C.G.T. confirmait son attitude en appelant les travailleurs à voter NON au référendum qu'elle opposait à la décision des syndicats.

On remarquera également la gymnastique de la C.F.D.T. qui, après avoir conclu et signé l'accord s'est finalement ralliée à la C.G.T. pour opposer le référendum (Vox Populi Vox Dei) à sa propre signature!!!

L'accord a été rejeté par 60% des votants. Autrement dit, les partisans de la terre brûlée l'ont emporté. Espérons, malgré tout, que le bon sens finira par triompher et que les travailleurs d'Ancenis n'auront pas à payer la note.

On aurait cependant tort de ramener les péripéties qui ont marqué la négociation de l'accord Bouhyer aux seuls aspects du contenu de l'accord ou de rivalités syndicales. Le désaccord est bien plus profond. Ce qui s'est opposé à Ancenis ce sont deux conceptions des rapports sociaux. L'une fondée sur la «reconnaissance de la lutte des classes» et sur la nécessité du contrat collectif l'autre fondée sur la notion de bien commun et la «société organique» ou chacun, en fonction du principe de subsidiarité, doit se tenir à sa place.

En d'autres termes, C.G.T. et C.F.D.T. contestent les structures représentatives de la démocratie, et leur attitude tend à justifier ceux qui, aujourd'hui, remettent en cause le rôle et la place des syndicats et des partis sans lesquels, pourtant, il ne saurait y avoir de démocratie.

De ce point de vue, il est probable que nous avons assisté à Ancenis à une première manifestation de RÉSISTANCE à l'Europe communautaire et subsidiaire autrement dit totalitaire!

AU CONGRÈS DE LA FÉDÉCHIMIE...

Nos camarades de la Fédération F.O. de la Chimie ont tenu leur congrès. Celui-ci a adopté une résolution qu'il nous semble utile de porter à la connaissance des lecteurs de l'ANARCHO-SYNDICALISTE.

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Le XIII^{ème} Congrès de la FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O. réuni les 8, 9 et 10 avril 1994 à PORTICCIO (Corse) salue la victoire de la Jeunesse mobilisée pour le retrait du décret C.I.P. prétendant imposer un «SMIC-JEUNES».

Le Congrès se félicite de la jonction revendicative entre les aspirations de la jeunesse pour un «vrai emploi» avec un «vrai salaire» et celles de la C.G.T.FORCE-OUVRIERE qui, avec l'ensemble des travailleurs, est confrontée à d'autres décrets d'application de la loi quinquennale. Cette loi quinquennale constitue la plus violente attaque jamais portée, depuis les années noires de la «Charte du Travail» de triste mémoire, contre les travailleurs et leur outil de défense qu'est le syndicalisme libre et indépendant.

Le XIII^{ème} Congrès fédéral assure qu'il est de son devoir impérieux de continuer à démontrer la signification des objectifs scélérats de la loi quinquennale mise en place dès maintenant. De cette caractérisation précise et lucide découlent nos responsabilités et notre comportement pour toute la prochaine période. Le Congrès est tout à fait conscient que la remise en cause de fond en comble des acquis inscrits dans le *Code du Travail* et les *Conventions collectives* constitue un tournant radical et témoigne d'une volonté réactionnaire porteuse d'aventure.

Le XIII^{ème} Congrès tient à rappeler que la Fédéchimie n'a eu de cesse de dénoncer avec raison et constance les prémices de «dévitalisation» objective du *Code du Travail* et des *Conventions collectives* dans ces dernières années par les gouvernements successifs. La Fédéchimie a dénoncé l'assujettissement de la *Commission de Bruxelles* aux ordres de cercles financiers mondiaux (*F.M.I.*, *Banque Mondiale*) pour inciter, par des directives à casser les «contraintes», à déréglementer totalement le travail. Ainsi, «Lois AU-ROUX», «Loi SEGUIN» et aujourd'hui, la «Loi GIRAUD» se complètent-elles! Toutes ces attaques successives ont conduit à réduire le droit social au profit des spéculateurs en aggravant les conditions de travail et de vie, jusqu'à prétendre aujourd'hui le faire disparaître très officiellement.

Le XIII^{ème} Congrès entend affirmer haut et fort que rien n'est joué. Les lois et décrets ne sont jamais le reflet exact des rapports de forces réels, la preuve vient d'en être faite par la jeunesse. En s'obstinant le Gouvernement et le Patronat portent la responsabilité de cette situation que tous caractérisent comme explosive.

La Fédéchimie C.G.T.F.O. et toute l'organisation confédérale ne se laisseront pas dépouiller des droits juridiques qu'elles ont contribué historiquement à obtenir pour garantir les acquis. Le contrat de travail collectif ne cédera pas la place au servage de «gré à gré» comme au moyen-âge.

Le XIII^{ème} Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O. considère donc que les travailleurs sont en état de «*légitime défense*».

Le XIII^{ème} Congrès oppose à la désespérance la prise de conscience de classe et la construction lucide du rapport de force indispensable, seul moyen pour que la revendication s'exprime et soit satisfaite. La revendication reste le seul moteur du progrès social.

Le XIII^{ème} Congrès fédéral déclare solennellement que l'ingérence gouvernementale dans les rapports sociaux de branche et d'entreprise est «hors la loi», et qu'en conséquence ses syndicats sont d'ores et déjà en état de mobilisation avec la Confédération pour faire échec aux décrets qui toucheraient les *Conventions collectives* et la liberté de les négocier.

A mesures exceptionnelles contre les travailleurs et le syndicalisme libre et indépendant, mobilisation exceptionnelle!

Le XIII^{ème} Congrès de la Fédéchimie C.G.T.F.O. entend agir pour obtenir l'abrogation de la loi quinquennale dont les objectifs sont:

- la diminution des salaires par le «partage du travail»,
- la flexibilité généralisée des horaires de travail par l'annualisation du temps de travail,
- la casse de la réglementation du *Code du Travail* et des *Conventions collectives* (travailler toujours plus, dans n'importe quelles conditions, pour gagner moins),
- en réalité, le développement de la précarité et du chômage.

Le XIII^{ème} Congrès de la FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O. réuni les 8,9, et 10 avril à PORTICCIO (Corse) invite les travailleurs à rejoindre le syndicalisme FORCE OUVRIÈRE incarné historiquement par les principes de liberté et d'indépendance à l'égard des partis politiques, du patronat, de l'État et des Églises. C'est plus que jamais nécessaire pour contribuer efficacement à l'organisation du rapport de force permettant de satisfaire les légitimes revendications!

PETIT ARTICULET SUR QUELQUES ÉCRITS DE NOTRE TEMPS...

Karl Der Grösse

Tout le monde a pris - j'espère grand soin - d'obtempérer aux injonctions insistantes d'applaudir aux exploits de Charlemagne, sur la chaîne publique de Télévision (*France 2*), c'est-à-dire la chaîne privée de François Mitterrand.

Passons sur la discutable réalisation, sur la super-production au rabais, singerie des films à grand spectacle d'Hollywood, le plagiat impose quand même deux ou trois règles.

Les moyens financiers d'abord, la rigueur historique ensuite, et, si l'on doit copier les grandes fresques américaines (que les Ministres de la Culture et trois ratés du «*show-biz*» condamnent fermement par ailleurs), au moins copions-les textuellement et pas à la baisse, c'est-à-dire en ajoutant des fautes de goût, au modèle imité. Cela dit, c'est du fond surtout dont il est question.

Le fond de ce Charlemagne à trois épisodes, le but inavoué, c'est la relance, c'est la justification, c'est la tentative d'intoxication des spectateurs, qui doivent tirer comme leçon de ce spectacle, que l'Europe doit se faire dans l'esprit où la fit le fils aîné de Pépin Le Bref, Carolus Magnus, bras armé de Rome.

Car, la croisade de Charlemagne c'est la guerre entre Rome et ceux qui n'acceptaient pas son hégémonie. Contre ce qui reste par exemple de l'influence de Constantinople.

La croisade de Charlemagne, c'est l'Europe du Vatican, c'est l'Europe de Maastricht avant la lettre. Charlemagne à la sauce Marcel Julian, est un morceau de bravoure de propagande éhontée, de bourrage de crâne, de conditionnement idéologique à la gloire - in fine - de l'Europe de Maastricht. Laquelle Europe en question part en capilotade et prend l'eau de toutes parts, soit dit en passant.

D'Aix La Chapelle - architecture en moins - à Maastricht, l'allégorie du «*Prince à Cheval*» ou de «*l'Empereur à la barbe fleurie*» selon les manuels est un des plus beaux fleurons de la «*Propaganda Staffel*» des étranges lucarnes de la télévision moderne.

Mais le *Roi des Francs* avait choisi aussi le rapprochement avec les peuples de l'actuelle Allemagne. Comme Jacques Delors et quelques autres aujourd'hui. Les Teutons en étaient tellement émus que dans un grand élan de fraternité - durant la guerre 39-45 - ils créèrent une division de Waffen SS, composée de volontaires français, répertoriée sous le numéro 5 et qui portait le nom de «*Karl Der Grosse*», la très européenne division «*Charlemagne*».

«Les Sanglots longs...

«...des violons de l'automne, blessent mon cœur d'une langueur monotone»...

C'est sur ce vers de Verlaine que les Alliés avertissent la France que le jour du débarquement allait être imminent. Ce fut le 6 juin 1944.

Cinquante ans après, on se prépare en Normandie à un grand raout pour célébrer l'événement. Mais dans cette région, on n'a pas semble-t-il tenu compte des leçons de Maastricht, car les Allemands ne sont pas les bienvenus. Ce qui n'a pas manqué de les étonner...Eux, si on les avait conviés, n'auraient pas tordu le nez sur l'hébergement. Ils se seraient même contentés de loger chez l'habitant. Ils l'avaient fait sans rechigner du reste, pendant quatre ans. N'empêche, l'entente cordiale avec les Saxons en a pris un sérieux coup. Il faut dire que Canadiens et Anglais sont un peu susceptibles... Avoir libéré la France et ne pas vouloir libérer quelques chambres d'hôtel, paraît bien mesquin.

Quoiqu'il en soit, cette affaire est à porter au crédit de la diplomatie française, qui n'a d'égale que la prestation balladurienne en Chine, et le flou, sinon le brouillard qui a entouré les explications du voyage du Premier Ministre. C'est plutôt le *Quai des Brumes* que le *Quai d'Orsay*.

Que certains du R.P.R., dont des parlementaires de Loire-Atlantique embouchent ces trompettes, c'est un peu plus paradoxal, quand on s'affirme pour le rassemblement de la République.

Quoiqu'il en soit, tout le monde aura gagné à ces élections:

- Le P.S. qui remonte! Faux, il est en baisse par rapport aux dernières cantonales passées. Mais on aime bien, dans cette auberge espagnole additionner les poireaux et les vaches.

- Le P.C. qui se requinque! Faux, il se maintient au même niveau, ce qui n'est déjà pas si mal.

- Le R.P.R., qui confirme son bon score de 1993! Faux, il n'a pas gagné un iota depuis les dernières élections comparables à celles-ci.

- L'U.D.F. qui tient la tête! Faux, elle a régressé, mais, en effet reste en tête des concurrents, avec une baisse sensible. Car, ce n'est pas la même chose d'être le premier avec 70 points et d'être le premier avec 55 points.

- Le *Front National*, qui double presque son score par rapport aux dernières cantonales de 1988. Faux!

Car, s'il double presque ses voix, il double presque ses candidats.

En réalité, personne n'a gagné mais tout le monde a perdu. Le seul parti qui ait réellement gagné est celui de vous et de moi, de ceux qui s'abstiendront - au contraire des ploucs - aux Européennes du mois de juin.

Pas une voix dans les urnes. C'est là le salut.

Joël BONNEMAISON.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Secrétaire de Rédaction: Joël BONNEMAISON.

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.

N° CPPAP: 63485
